



Démission paiement bonus

Par **Olivia casas**, le **07/12/2019** à **20:40**

Bonjour, je vais écrire mon courrier de démission pour l'envoyer Lundi et je voudrais indiquer une mention pour rappel de mon attente du règlement de mon bonus 2019. Pourriez-vous m'indiquer une tournure juridiquement correcte. Merci

Par **Visiteur**, le **07/12/2019** à **20:55**

Bonjour,

Le bonus est défini par un texte en fixant les règles ou conditions, il faut faire référence a celui-ci. Généralement, vous y avez droit pour la période pendant laquelle vous étiez présent et avez contribué aux résultats de l'entreprise...Donc pour 2019, l'année complète je suppose.

Par **P.M.**, le **07/12/2019** à **21:01**

Bonjour,

Tout dépend si une clause prévoit que vous devez être présent au moment de son versement...

Il est inutile de la rappeler si vous y avez droit car si l'employeur n'a pas l'intention de vous le verser, il ne fera pas plus et cela devra faire l'objet d'un recours...